

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

J. G. BOUCHER, rédacteur

L'INDISCIPLINE EST LA CAUSE MALAISE

QUI EN EST LA CAUSE?

Le "Telegraph-Journal" dans son édition de lundi dernier, publiait un courrier d'Edmundston sous le titre: "Principal and four teachers resign at Edmundston". En sous-titre on avait: "discipline stated as trouble origin".

La majorité des contribuables de la ville n'ont pas lu cette correspondance du quotidien anglais, c'est pourquoi nous nous permettons d'en donner une traduction tirée du texte:

Edmundston, 21 mars—Il est officiellement annoncé que MM. C. Savoie, principal de l'école vocationnel (sic); E. Poirier du département commercial; H. Gilmore du Junior High School; Amos Anderson, grade VII et Mil, Bertha Goulet, grade VIII, ont envoyé leur démission au bureau des Commissaires d'École, laquelle produira effet au 30 juin. Sur réception de ces démissions, les commissaires eurent une assemblée au cours de laquelle une résolution fut prise acceptant les démissions. Une autre motion fut passée à l'effet d'envoyer des avis d'annulation de contrat à tout le personnel enseignant du district, pour entrer en force à la fin du présent terme, avisant en même temps tous les instituteurs, et institutrices que leur ré-application serait considérée.

Les démissions sont le résultat de difficultés survenues, l'un d'eux, entre le principal et quelques-uns du personnel enseignant, et entre le principal et les commissaires sur des questions de discipline.

Nous savons de source certaine que cette correspondance a été envoyée à la connaissance des commissaires d'école. C'est dire qu'on peut lui accorder une certaine exactitude.

Les troubles à l'école, dont on entend parler depuis des semaines, ne sont donc pas imaginaires. Ils existent de l'aveu même des commissaires. Seuls certains membres intéressés du personnel prétendent que tout va bien.

La cause du trouble, que nous voulions connaître, est maintenant à jour. L'indiscipline règne à l'école. L'autorité est méconnue publiquement et désignée par les professeurs.

D'après Mgr F. X. Ross, "la discipline en pédagogie est l'ensemble des mesures d'ordre qui assurent à l'école le moyen de réaliser la formation de l'élève. L'importance de la discipline est démontrée par le but qu'elle poursuit. C'est d'établir et de maintenir l'ordre qui attribue à chaque chose la place qui lui appartient. Avec l'ordre règne en classe le respect et la soumission des élèves envers le maître, la bonne entente entre les élèves, et toutes les énergies s'orientent vers la fin supérieure de l'éducation que l'école doit procurer."

L'on comprendra facilement l'importance de l'ordre et de la discipline dans notre école en songeant qu'après de huit cents élèves la fréquentent, et qu'un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices y enseignent.

L'autorité supérieure dans le district, c'est les commissaires. Ils sont responsables aux contribuables de l'administration des deniers publics.

L'organisation générale de l'école pour l'enseignement, est remis entre les mains d'un principal, dont la mission est de voir au bon fonctionnement de chaque classe. Il a la responsabilité de tout le système d'enseignement. Le haut salaire que l'on offre pour cette position prouve l'importance d'avoir un homme compétent. Il reçoit ses ordres des commissaires et les transmet à son personnel.

Chaque classe est confiée à un instituteur ou une institutrice. Chacun est responsable des élèves qui lui sont confiés. Une bonne institutrice ou un bon professeur dans une école, celle ou celui qui possède de la discipline, de la méthode d'enseignement, qui a à cœur de bien remplir la mission qui lui est confiée pour le bien des enfants et non pour obtenir un salaire, celle-là ou celui-là, disons-nous, est une perle précieuse. Trop nombreuses sont malheureusement les institutrices qui ne visent qu'au salaire. N'ayant pas d'idéal, elles n'enseignent que pour enseigner. Elles n'ont généralement pas de discipline, le progrès de leurs élèves est retardé et l'enseignement en général dans l'école en souffre parce qu'elles sont les anneaux faibles de la chaîne qui fait marcher tout le système scolaire.

Quelle est la cause de l'indiscipline qui règne à l'heure actuelle à l'école publique et qui menace d'en faire un fiasco? Elle ne peut provenir que de trois sources: des commissaires, du principal ou des autres membres du personnel. Dans tout malaise il faut aller à la source, en trouver la cause et y remédier, autrement les conditions s'aggravent au point que parfois il est très difficile d'apporter des remèdes.

Notre problème scolaire de l'heure se résume à ceci: La conduite des commissaires, dans le passé et cette année, a-t-elle nu à la bonne discipline? Le principal que nous avons actuellement a-t-il travaillé pour autre chose que pour l'éducation des enfants? Manque-t-il de discipline et de compétence pour conduire à bonne fin l'oeuvre d'éducation chez les douze cents enfants qui fréquentent nos écoles?

Les instituteurs et institutrices sont-ils tous des "perles" de maître? Ont-ils tous les capacités suffisantes et la bonne volonté requise pour accomplir le devoir qu'ils se sont imposés en entrant dans l'enseignement?

VARIETES LES SAVANTS ET L'IMMORTALITE DE L'AME

—II—
Nous avons dit précédemment que certains savants sont si capotés par l'indéfinissable fonctionnement des lois, naturelles, qu'ils finissent par attribuer à celles-ci un pouvoir surnaturel. Habituellement à n'envisager que ce qui est fini et limité, ils n'admettent rien de plus, ne comptent pour rien de ce qui ne peut s'expliquer, soit par une équation, soit par une formule chimique ou un théorème de physique. Il n'y a là rien qui puisse surprendre. Plus un homme s'absorbe dans une branche d'activité manuelle ou intellectuelle, moins il s'intéresse aux choses étrangères à l'objet de son labeur, plus il regarde celles-ci comme insignifiantes. Les plus grands esprits n'échappent pas toujours à ce travers. Le monde extérieur s'efface, plus ou moins, devant leur préoccupation dominante. On se rappelle l'anecdote de Newton, qui, faisant de son cabinet de travail pour passer à table, voulut faire ses oeufs à la coque lui-même; et fut découvert, une heure plus tard, ayant répondu également en français.

ORGANISATEUR DE L'ASSOMPTION

Moncton, N.B., 20.—La société d'Assomption vient de nommer organisateur de la société dans les Provinces-Maritimes, M. Rufin Arseneau; il était autrefois rédacteur de l'Acadien, journal français publié à Moncton. M. Arseneau est bien connu dans toutes les Provinces-Maritimes et son choix comme organisateur a été généralement approuvé par les membres de cette excellente Société Acadienne. Le président de la Société est M. Jean-Paul Chiasson, de Lamèque, comté de Gloucester, et le secrétaire général est M. Auguste Daigle, Moncton, N. B. La Société l'Assomption compte un grand nombre de membres dans les Provinces-Maritimes et dans les Etats de la Nouvelle Angleterre. Elle a une succursale à Montréal et une autre à Ottawa.

PASSIM

A Chacun le sien...
"L'Évangéline" du 18 mars, parlant du discours français de M. Francis Lavoie à la Législature provinciale, écrit: "Notons aussi en passant que, sous ce rapport, nos députés acadiens à Frédéricton, ne nous ont pas déçus jusqu'ici. A l'exception, en effet, de l'historique discours de M. Dugal, en 1916, de quelques citations françaises de M. André Doucet, il y a deux ans, des sorties plus ou moins académiques de M. Diotte et de quelques brèves remarques de M. Lavoie, le français n'est jamais parlé à Frédéricton."

Cette remarque est juste dans son ensemble. Cependant les messieurs dont parle le confère ne sont ni les seuls ni les premiers à avoir parlé en français à la Législature provinciale.

Quelques années avant le discours de M. Dugal, le docteur Alphonse Sormany de Shédiac, dans le temps député de Gloucester, avait fait un discours en français et cela sur l'invitation du premier ministre d'alors l'hon. M. Hazen. A ce discours en français, l'hon. D.V. Landry de Kent

Pour le bien des enfants, il faut que le trouble actuel disparaisse, le plutôt sera le mieux. Messieurs les commissaires ont à solutionner le problème. C'est leur devoir de le faire dans l'intérêt de tous les contribuables dont ils ont reçu leur mandat, et non pour satisfaire certaines ambitions de quelques uns d'individus.

LA SESSION PROVINCIALE LE DISCOURS DE L'HON. VENIOT

La politique du développement du Grand Sault—L'hon. L. P. D. Tilley répond—Discours sur l'adresse en réau Discours du Trône par l'hon. J.-E. Michaud et autres—Rapport de la Commission des Pouvoirs électriques—L'agriculture fait des progrès dans la province.

L'hon. Pierre J. Veniot, chef de l'opposition, a prononcé un vigoureux discours, mardi dernier, ayant parlé près de cinq heures, à partir de 3 heures de l'après-midi jusqu'à l'ajournement à dix heures du soir. Il a déclaré que le Klu Klux Klan avait joué un rôle important dans les dernières élections provinciales et il a fait un chaleureux appel à tous les partis politiques en faveur de la France en matière de religion et de la bonne entente entre toutes les races.

Il a dénoncé la politique du gouvernement au sujet du développement des pouvoirs d'eau dans la province. Le gouvernement, a-t-il dit, a cédé à de grosses compagnies le Grand Sault qui est pratiquement le seul pouvoir hydraulique d'importance dans le Nouveau Brunswick. Il s'est déclaré carrément en faveur de l'exploitation des pouvoirs d'eau par l'état afin de fournir l'énergie électrique au peuple de la province au prix coûtant.

L'hon. M. Veniot a complimenté le gouvernement sur la brièveté du discours du trône, mais ce discours qui généralement énonce la politique du gouvernement pêche sous ce rapport parce qu'il ne définit en aucune manière le programme politique de la nouvelle administration.

Il ne fait pas mention de la taxe sur la gazoline et ne dit rien des amendements à la loi des liqueurs, amendements qui ont été promis aux récentes élections. Est-ce l'intention du gouvernement de prendre au dépourvu les représentants du peuple dans l'enceinte législative?

"Je note une allusion à l'emploi d'experts dans la préparation de la cause des provinces maritimes en rapport avec la question des transports. Dois-je comprendre que le gouvernement désire s'attirer tout le mérite d'avoir initié ce mouvement? C'est à l'ancien gouvernement que revient le mérite d'avoir initié cette importante démarche, c'est dû à nos efforts si les différentes chambres de commerce des provinces maritimes ont soulevé et agité cette question et c'est nous qui avons dirigé cette agitation, et à cette fin, nous nous sommes engagés à payer notre juste part du salaire d'un expert. Je suis heureux de constater que le gouvernement a marché sur nos traces et a complété cet utile travail.

M. Veniot dit que sur la question de l'immigration la politique du gouvernement est d'une incertitude désespérante. Il est un paragraphe dans ce discours qui a frappé tout particulièrement. C'est celui qui a trait au trafic des touristes. Le gouvernement dont il était le chef a été dénoncé sur toutes les notes de la gamme pour avoir porté trop d'attention à cette question. Aujourd'hui, ses adversaires ont changé de ton et ils s'engagent à leur tour à encourager cet important trafic. L'attitude nouvelle adoptée par le gouvernement est la revendication complète et entière de la sage politique qu'il a suivie dans le passé.

Le gouvernement annonce qu'il a nommé un nouvel inspecteur sous la loi de la prohibition et qu'il va donner aux partisans de cette loi la chance de démontrer s'il est possible de la mettre en force. Que signifie cette déclaration et que vont donc en penser les prohibitionnistes de la province? M. Veniot aborde ensuite le paragraphe au développement des forces hydrauliques du Grand Sault. L'ancien gouvernement n'a

L'HON. TILLEY REpond A M. VENIOT

Le président du Conseil critique les différents contrats de l'ancienne administration avec l'international et autres corporations.

L'hon. L. P. D. Tilley, C.R., président du Conseil Exécutif, a adressé la parole, à la Chambre mercredi dernier, en réponse aux attaques du chef de l'Opposition. Le ministre blama l'ancien gouvernement pour certains contrats passés entre le B. & A. Railway Co., et la St-John Lumber Co., au sujet de remboursements pour dommages à leurs propriétés.

L'orateur blama l'exces de dépenses faites par le département des Travaux publics sous l'administration Veniot. Il est temps, dit-il, d'arrêter ces extravagances.

Au cours de ses remarques M. Tilley défia M. Veniot de pouvoir dire s'il était en faveur de la prohibition ou pour le contrôle par le gouvernement. Lui-même se dit pour le dernier principe, et ne se croit pas plus à blâmer que le Dr Roberts, Fred C. Magee, ancien ministre dans le gouvernement Veniot, et M. W. E. Scully, ancien député libéral de Saint-Jean.

Le président du Conseil regrette que le chef de l'opposition ait cru bon de soulever la question de race et religion dans la Chambre. Il louanga les différents membres du présent cabinet et à son sujet il dit: Ma modestie naturelle m'empêche d'en dire autant de moi-même.

L'hon. J.-E. MICHAUD
M. Michaud parla brièvement. Il félicita l'Orateur de la Chambre, ainsi que le proposait et le seigneur de l'Adresse, il déclara qu'il ne pouvait guère critiquer le gouvernement actuel parce que celui-ci n'est au pouvoir que depuis quelques mois, et que son programme politique, après avoir entendu le discours du Trône, est très vague.

L'hon. M. Michaud ni la déclaration de l'hon. M. Tilley prétendant que de 1917 à 1925 le parti libéral avait augmenté la dette de \$17,000,000. L'ancien ministre défendit la politique qui suivit l'administration libérale au sujet du Grand Sault et il exprima l'espoir que, si le gouvernement est déterminé à placer ce développement entre les mains de corporations privées, ces travaux seront dans le meilleur intérêt de la province.

M. Michaud déclara qu'un tiers de la population de la province est opposé à l'Acte de la prohibition, et se dit personnellement en faveur du contrôle par l'Etat. L'orateur discuta aussi les problèmes de l'agriculture et de l'immigration et termina par des paroles optimistes pour le développement et le progrès de la province et général.

AUTRES ORATEURS
Plusieurs députés ont aussi adressé la parole sur l'Adresse. M. B. Frank Smith de Carleton a longuement parlé sur le sujet. C'est le député de Gloucester M. André J. Doucet qui lui donna la réplique.

L'hon. premier ministre sera probablement le dernier à parler sur l'Adresse. L'on s'attend qu'il fera plusieurs déclarations importantes. Nous donneront un résumé de son discours la semaine prochaine.

Suite à la page 2